

Lake Louisa Social Club - RULES & POLICIES
Summer 2022



USE OF PREMISES:

LLSC is a private Club located on private property. As such, access to the Club and its' resources is limited to paid members. Out of respect for those who have paid their dues, anyone who is not a member, or guest of a member, will be asked to leave.

COVID-19 (Summer 2022):

While on club property, all members are responsible for following the LLSC Covid Policy & Protocols and must agree to follow all guidelines and regulations set forth by the Quebec government in order to protect the Lake Louisa community from Covid 19.

GENERAL:

- Be considerate of others and of Club property and equipment.
- Clean up after yourself/your family - it's everyone's role to take care of the Clubhouse and property.
- Do not bring alcoholic beverages, glass, inflammable or other hazardous material onto Club property.
- Dogs/pets are not permitted on Club property unless approved by the Board for a specific function; service dogs are welcome.
- Automobiles, bikes and motorcycles are restricted to the parking lot.
- Any use of the AED must be reported to the Summer Program Director (NOTE - the AED is located inside the Clubhouse on the main floor and it is accessible during Club hours).
- If you notice any safety issues or suspicious activity, please alert the Summer Program Director.

WATER SAFETY:

- Children may not swim on Club property without adult/qualified staff supervision.
- At all times, observe land and water safety rules.
- Do not run on or swim under the docks; push anyone into the water; jump or dive into the lake without proper regard to the safety of yourself and others; do not swim alone; do not swim after dark; do not swim after drinking alcohol; do not enter the water during lightning storms or when they are approaching.

TENNIS/PICKLEBALL:

- Tennis courts are available for the use of Club members only.

FIRE SAFETY:

- Fires/bonfires may only be started with approval from the Summer Program Director.
- The Wentworth Municipality must be notified 30 minutes in advance when fires larger than 1 meter are planned.
- Only adults may start outdoor fires, and must remain to supervise until extinguished.

BOATING SAFETY:

- All watercraft must slow down to an idle speed of less than 5 km/hour when approaching the docks or swimmers from a distance of 10 m.
- Unless there is a Club activity, event or function, no watercraft is permitted at the Club beyond 21h00.
- Under no circumstances are watercraft permitted in roped-off or areas marked by buoys.

CLUB EQUIPMENT:

- Club equipment is available to members free of charge.
- All equipment must be signed out by and at the discretion of LLSC staff.
- All equipment must be returned on the same day unless other arrangements are made with the LLSC staff.
- Members are accountable for damage to equipment.
- Lifejackets must be worn; may be signed out by the LLSC staff at the Shed.

PROGRAM PARTICIPATION:

- Club rules are intended to ensure the safety and well being of members; members who do not abide by the rules may risk losing participation in events and/or their membership.
- Club privileges may be withdrawn, without reimbursement of membership, from anyone who blatantly displays inappropriate conduct.
- Vandalism, harassment and offensive language will not be tolerated.

The LLSC (Board of Directors and Staff) are NOT responsible for any loss or theft or damage of participants' belongings.

The LLSC (Board of Directors and Staff) are NOT responsible for accidents or injuries occurring on Club property, or resulting from participation in any Club event, or resulting from use of Club equipment.

PHOTOGRAPHY DISCLAIMER:

Photographs and/or video will be taken at the LLSC throughout the summer (during activities, events, lessons, etc.). Photographs taken may be posted on our LLSC Facebook page, LLSC Instagram page, posted around the Clubhouse and/or used in our annual year end slide show (shared with members).

If you do not wish to have photographs of you, or other members indicated on this form, appear in the locations mentioned above, please inform us at lakelouisa.llsc@gmail.com

USAGE DES LIEUX

CSLL est un club privé situé sur des lieux privés. En principe, l'accès au club ainsi qu'à ses ressources est limité aux membres cotisants. Par équité pour les gens qui ont payé, toute personne qui n'est pas un membre ou l'invité d'un membre devra quitter les lieux.

COVID-19 (été 2022)

Lorsqu'ils se trouvent sur la propriété du club, tous les membres sont responsables de suivre la politique et les protocoles de COVID-19 du CSLL et doivent accepter de suivre toutes les directives et tous les règlements établis par le gouvernement du Québec afin de protéger la communauté du lac Louisa contre le Covid 19.

GÉNÉRAL

- Soyez respectueux envers les personnes et prenez soin du matériel et des équipements du club.
- Nettoyez et ramassez les déchets laissés par vous, ou un membre de votre famille. C'est le rôle de tous de prendre soin du pavillon et des lieux.
- N'apportez pas d'alcool, de contenant en verre, de produit inflammable ou autres produits dangereux, sur la propriété du club.
- Les chiens, ou autre animal de compagnie, sont interdits sur les lieux sauf, par approbation du conseil pour une fonction spécifique. Toutefois, les chiens de service sont les bienvenus.
- Les automobiles, bicyclettes et motos doivent circuler uniquement dans le stationnement.
- Tout usage du défibrillateur doit être rapporté à la directrice du programme d'été. (Notez que le défibrillateur est situé à l'intérieur du pavillon au premier étage et est accessible durant les heures d'ouverture.)
- Si vous remarquez des problèmes de sécurité ou des activités suspectes, s'il vout plait le signaler à la directrice du programme d'été.

SÉCURITÉ AQUATIQUE

- Les enfants ne peuvent pas se baigner sur la propriété du club sans la supervision d'un adulte ou d'un employé qualifié.
- En tout temps observez les règles de sécurité qui sont affichées à l'intérieur du pavillon et du cabanon.
- Il est interdit de: courir ou se baigner sous les quais, pousser quelqu'un dans l'eau, sauter ou plonger dans le lac sans égard envers les autres, se baigner seul, se baigner à la noirceur, se baigner après avoir consommé de l'alcool, entrer dans l'eau durant un orage électrique ou à l'approche d'un tel orage.

TENNIS/PICKLEBALL

- L'usage des terrains de tennis est réservé uniquement aux membres.

SÉCURITÉ INCENDIE

- Les feux de camp et feux de joie peuvent être allumés uniquement suite à la permission de la directrice du programme d'été: Meghan Corrigan. La municipalité de Wentworth doit être avisée 30 minutes auparavant lorsque qu'un feu de plus de 1 mètre est planifié.

ÉQUIPEMENTS DU CLUB

- Les équipements du club sont disponibles gratuitement pour les membres.
- Toute sortie d'équipement doit être enregistrée par un employé du CSLL, à sa discrétion.
- Tout équipement doit être retourné au cours la même journée, sauf lors d'une entente spécifique avec un employé du CSLL.
- Les membres sont responsables de tout dommage fait à l'équipement.
- Les gilets de sauvetage doivent être portés et peuvent être enregistrés au cabanon par un employé du CSLL.

PARTICIPATION AU PROGRAMME

- Les règlements du club ont été mis en place pour assurer la sécurité et le bien être de ses membres. Les membres qui ne suivent pas les règlements peuvent être exclus d'un événement ou même perdre leur adhésion.
- Les privilèges du club peuvent être retirés sans remboursement aux membres qui affichent de manière flagrante une conduite inappropriée.
- Le vandalisme, le harcèlement et le langage offensant ne seront pas tolérés.

Le conseil d'administration et les employés du CSLL NE SONT PAS responsables pour les pertes, les vols ou autres dommages aux biens des participants.

Le conseil d'administration et les employés du CSLL NE SONT PAS responsables pour les accidents ou blessures encourues sur les lieux du club. Ceci, suite à la participation à un événement du club ou à l'utilisation d'un de ses équipements.

DÉSISTEMENT POUR LES PHOTOS

Des photos et vidéos seront prises par le CSLL au cours de toute la période de l'été (lors des activités, fonctions, classes...). Les photos prises peuvent être affichées sur la page Facebook du CSLL, la page Instagram du CSLL, affichées aux alentours du pavillon ou présentées lors du diaporama à la fin de la saison (partagé avec les membres).

Si vous ne voulez pas qu'une photo de vous, ou d'un autre membre, ne soit publié aux endroits indiqués ci-haut, s'il vous plaît communiquer avec nous à lakelouisa.llsc@gmail.com